

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-deux, le 02 Décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	12	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 25 Novembre 2022		Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHO, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 25 novembre 2022		Etaient absents excusés : Christophe BOCQUET, Christophe DOUARD, Damien MISSILLIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ
DEL 20221202-043		Etaient absents : /
OBJET :		Exclus : /
Conventions CAUE		Procurations : Damien MISSILLIER a donné pouvoir à Cédric VERNEY
		<i>Madame Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des projets de convention à intervenir entre le CAUE, Monsieur Julien Schoumacher Architecte et la Commune de Vaulx portant organisation des permanences architecturales de la commune.

Elle propose d'en approuver les termes et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir et tout document y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

-D'APPROUVER les termes des conventions à intervenir entre la commune et le CAUE d'une part et la commune et Monsieur Schoumacher, d'autre part.

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions et tout document y afférant

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

